

LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 12.07.2011

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h.30.

Le mardi 12 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 04.07.2011), se sont réunis.

Etaient présents :

Mr. ANDRE, Maire,

Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme FIORITO-BENTROB, Mme LOUGE, Maires-Adjoints.

Mr. NADALIN, Mme BRIEZ, Mr. PEEL, Mme SCHIELE, Mr. ANSELME, MIle MANZON, Mme HADROT, Mr. CRIPIA.

Représentés: Mr. LACOME (par Mr. SCHIELE), Mr. BOISSE (par Mr. PEEL), Mme CHAPUIS (par Mr. NADALIN).

Absents: Mme D'ANNUNZIO, Mme VOUZELLAUD, Mr. ISSAD, Mr. POCHON, Melle ZAMPROGNO, Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR.

* * * * * * * * * *

Secrétaire de séance : Mr. PEEL est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- Informations règlementaires Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.):
 - ♦ Décision n° 14/2011 en date du 27.06.2011 : Reprise des concessions n° 615, 694, 942b, 767, 777 et 794, situées dans le cimetière communal, dénommé « ancien cimetière ».
 - ♦ Décision n° 15/2011 en date du 05.07.2011 : Attribution du marché de fourniture et d'installation d'une chaudière à gaz à condensation au stade JM Fages.
- 2) Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.
- Ressources Humaines.
 - Régime indemnitaire Evolution de la prime.
 - ♦ Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Recrutement d'un agent de maintenance en informatique et téléphonie.
- 4) RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté). Demande de subvention auprès du Conseil Général.
- 5) Rénovation de la salle du cinéma de Grenade : lancement d'une étude de faisabilité. Demande de subventions.
- 6) Travaux d'éclairage public.
 - Mise en place de 3 prises pour guirlandes en divers secteurs (tranche 2011).
 - Dépose de l'appareil d'éclairage public n°663 et mise en place de 4 appareils d'éclairage public sur façade Rue Paul Bert.
- 7) Mise en place d'un chantier jeunes.
- 8) Avis à donner sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- 9) Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes Save et Garonne.
- 10) Questions diverses.

1) Informations règlementaires :

<u>Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).</u>

Mr. ANDRE rend compte aux conseillers municipaux, des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

♦ <u>Décision nº 14/2011 en date du 27.06.2011</u>: Reprise des concessions nº 615, 694, 942b, 767, 777 et 794, situées dans le cimetière communal, dénommé « ancien cimetière ».

Vu les arrêtés accordant une concession, dans l'ancien cimetière de Grenade :

- à la famille ROMIGUIERE, concession n° 615 carré 1, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 23.11.65)
- à la famille ARTEA, concession n° 694 carré 3, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 16.07.69)
- à la famille GROSSEAU GASC, concession n° 942B carré 6, d'une durée de 20 ans (arrêté en date du 01.10.79)
- à la famille MARTIN, concession n° 767 carré 16, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 18.08.71)
- à la famille DUCOUREAU, concession n° 777 carré 16, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 10.11.71)
- à la famille ROUZAUD, concession n° 794 carré 23, d'une durée de 30 ans (arrêté en date du 01.07.72)

Considérant que les dites concessions échues n'ont pas été renouvelées par les familles,

Considérant que les recherches des familles engagées depuis 2006 par la Commune de Grenade sont restées infructueuses,

les concessions référencées : Carré 1 n° 615, Carré 3 n° 694, Carré 6 n° 942B, Carré 16 n° 767 et 777, Carré 23 n° 794, situées dans le cimetière communal dénommé « ancien cimetière » , ont été reprises par la Commune de Grenade.

Les dites concessions pourront éventuellement être remises en vente, après exhumation des restes mortuaires.

♦ <u>Décision n° 15/2011 en date du 05.07.2011</u>: Attribution du marché de fourniture et d'installation d'une chaudière à gaz à condensation au stade JM Fages.

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26,28 et 40 du Code des Marchés Publics),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur le site de la plateforme de dématérialisation de emarchespublics.com et La Dépêche, sur le site de la commune et affiché en mairie dès le 5 mai 2011),

Vu les analyses administratives en date des 1^{er} juin et 6 juin 2011 et techniques en date du 24 juin 2011, le marché pour la fourniture et l'installation d'une chaudière à gaz à condensation au stade JM Fages a été attribué à la société Confort Maintenance Services, sise 16, rue Paule Raymondis, 31200 Toulouse, pour un montant de 21 938,00 € HT soit 26 237,85 € TTC.

2) Bibliothèque municipale / Autorisation de sortie d'ouvrages de l'inventaire communal.

Mr. le Maire indique qu'il convient tous les ans de sortir de l'inventaire communal, un certain nombre d'ouvrages qui ont été désherbés de la bibliothèque. Il trouve que le mot utilisé pour qualifier cette opération, à savoir « désherber », est très joli.

Mme BRIEZ explique, que dans une bibliothèque comme dans un jardin, il faut désherber pour qu'elle soit belle et attractive. L'opération de désherbage consiste à enlever les ouvrages obsolètes, abîmés, ...

Mr. CRIPIA précise que ce n'est pas une censure.

Mr. le Maire donne la parole à Mme LOUGE, Adjointe déléguée,

Mme LOUGE propose au Conseil Municipal, suite au désherbage annuel autorisé par délibération du 31.03.2009, d'autoriser la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe, de l'inventaire communal. Selon leur état physique et leur contenu, ces ouvrages seront donnés ou pilonnés (les livres en question sont visibles à la bibliothèque municipale).

Mme HADROT souhaite savoir ce que vont devenir ces livres.

Mr. ANDRE répond qu'ils vont être pilonnés ou donnés à des associations. Il demande à Mme HADROT si elle connaît des associations qui pourraient être intéressées.

Mme HADROT répond que l'Association Emmaüs par exemple, pourrait être preneuse.

2/31

Mr. le Maire fait remarquer qu'il s'agit essentiellement de magazines pour enfants et de quelques romans.

Mme BRIEZ se dit également intéressée dans le cas où aucune association ne se manifesterait.

Mr. le Maire indique que ces suggestions seront transmises aux responsables de la bibliothèque. Il propose de passer au vote.

Suite au désherbage annuel autorisé par délibération du Conseil Municipal du 31.03.2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la sortie des ouvrages dont la liste est jointe en annexe, de l'inventaire communal.
- précise que, selon leur état physique et leur contenu, ces ouvrages seront donnés ou pilonnés.

3) Ressources Humaines.

• Régime indemnitaire - Evolution de la prime.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, le 28 juin 2011, sur l'évolution de la prime annuelle du personnel communal.

Or, au 3^{ème} alinéa de la décision, en ce qui concerne l'évolution en fonction de l'indice majoré 325, une erreur a été commise. Il convient de lire, « dès le versement sur le salaire du mois de mai 2014 » et non « du mois de mai 2012 ».

Par ailleurs, une précision doit être apportée au 4^{ème} alinéa de la décision.

Mr. SCHIELE explique que le but recherché est de verser, à terme (mai 2014), l'équivalent d'un treizième mois, aux agents. Il rappelle qu'actuellement une part est octroyée au mois de décembre, cette part est revalorisée tous les ans de 100€. La deuxième part calculée sur la notation est versée au mois de mars. L'objectif est donc de tendre vers une évolution de ces deux parts.

Mr. le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont déjà débattu sur cette question, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Mr. SCHIELE confirme et précise qu'il convient aujourd'hui de corriger une erreur. Il propose au Conseil Municipal de reprendre la délibération du 28.06.11, en modifiant :

le 3^{ème} alinéa, comme suit : « 3- le montant global de la 1^{ère} part et de la 2^{ème} part évolue en fonction de l'indice majoré 325 et ce dès le versement sur le salaire du mois de mai 2014, le réajustement intervenant à l'occasion du versement sur la 2^{ème} part. »

- le 4^{ème} alinéa, comme suit : « 4- d'assimiler les agents stagiaires aux agents titulaires pour le versement de la 1^{ère} part et compte tenu du changement de périodicité pour le versement de la 1^{ère} part, il est entendu, pour les non titulaires de calculer, les conditions d'attribution (6mois) sur les 12 mois, du 1er décembre au 30 novembre.

Les autres critères d'attribution pour la 1^{ère} et la 2^{ème} part restent inchangés par référence à la délibération en date du 14 décembre 2010. ».

Mr. le Maire souhaite rectifier les propos de Mr. SCHIELE. Il indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'une treizième mois.

Mr. SCHIELE fait remarquer qu'il n'a pas parlé de 13^{ème} mois, mais de l'équivalent d'un treizième mois.

Mr. le Maire pense que ce n'est pas du tout cela. Il explique que la Municipalité souhaite faire évoluer la prime annuelle des agents, car à l'heure actuelle, les employés communaux bénéficient d'un régime inférieur à ce qui se pratique en moyenne sur la Communauté de Communes Save et Garonne ou sur les communes environnantes. Ainsi, la commune aura atteint une stabilité au niveau de sa politique sociale. Il estime que l'accord trouvé avec les représentants du personnel, en Comité Technique Paritaire, à savoir une prime annuelle qui atteindrait par agent, en mai 2014, une valeur globale correspondant à l'indice majoré moyen 325, est équitable pour l'ensemble du personnel. Il pense que, depuis 3 ans, grâce à la volonté de la Municipalité, le personnel communal peut se réjouir de réelles avancées sociales. Il rappelle la décision prise par le Conseil Municipal, lors de sa dernière réunion, à savoir l'assurance maintien de salaire avec la MNT.

Il termine en indiquant qu'il s'agit bien d'une évolution du régime indemnitaire, et il ne faut surtout pas l'assimiler à un treizième mois. Il propose de passer au vote, sachant que cette proposition a déjà été approuvée et qu'il convient aujourd'hui de corriger simplement une erreur de date.

3/31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'annuler la délibération du 28 juin 2011 relative à l'évolution de la prime annuelle du personnel communal.
- approuve le texte de délibération suivant :

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé de créer le régime indemnitaire des agents sur une base propre à la collectivité et notamment la prime dite de « fin d'année ». Cette prime comporte deux parts :

- une part fixe d'un montant de 400€ pour les agents titulaires et de 100€ pour les stagiaires et contractuels de plus de 6 mois (cette part étant versée sur les salaires du mois de décembre). Par délibération en date du 16 Novembre 2010, cette part a été respectivement portée à 500€ et 125€, à titre exceptionnel
- une part variable dont le montant est fixé à 100 € pour la prime 2006 sur la notation de 2005 puis chaque année au mois de mars de l'année N+1 sur la note de l'année N

Cette part variable a évolué entre 2005 et 2009 comme suit :

notation 2005/salaire Avril 2006 = 100€ notation 2006/ salaire Mars 2007 = 200€ notation 2007/ salaire Mars 2008 = 300€

notation 2008/ salaire Mars 2009 = 400€

notation 2009/salaire Mars 2010 = 500€

et reconduite pour ce même montant par délibération du 22 février 2011 comme suit :

notation 2010/salaire Mars 2011=500€ reconduction pour les exercices à venir.

Considérant les négociations engagées avec les représentants du personnel pour une prime annuelle qui atteindrait par agent avant mai 2014 une valeur globale correspondant à l'indice majoré moyen 325 (au prorata de présence sur l'année et du

Considérant la proposition d'assimiler agent titulaire et agent stagiaire pour la 1ère part,

Considérant que les autres critères d'attribution des deux parts restent inchangés (délibération en date du 14 décembre 2010),

Considérant la proposition des représentants du personnel de modifier la périodicité des versements, à savoir sur le salaire du mois de novembre pour la 1^{ère} part et du mois de mai (à l'issue du sondage réalisé auprès des agents) pour la 2^{ème} part,

Considérant la simulation retenue pour étaler cette augmentation sur les exercices 2011 à 2014,

Considérant l'avis favorable du CTP, en ses séances du 31 mars et 24 juin 2011, sur l'augmentation progressive de la prime annuelle telle qu'elle est présentée à compter de 2011 et avant mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1- d'une augmentation progressive de la prime annuelle comme suit :

- 1ère part versée sur le salaire de novembre 2011 : 600€ (150€ pour les non titulaires conformément aux critères d'attribution)
- 2ème part versée sur le salaire de mai 2012 : 500€
- 1ère part versée sur le salaire de novembre 2012 : 700€ (175€ pour les non titulaires conformément aux critères d'attribution)
- 2 ême part versée sur le salaire de mai 2013 : 500€
 1 êre part versée sur le salaire de novembre 2013 : 800€ (200€ pour les non titulaires conformément aux critères d'attribution)
- 2^{ème} part versée sur le salaire de mai 2014 : 700€.
- 2- que les versements de la 1^{ère} part et de la 2^{ème} part seront reconduits les années suivantes pour ces mêmes montants (800€ pour la 1^{ère} part et 700€ pour la 2^{ème} part/ 200€ pour les non titulaires) et selon cette même périodicité.

 3- que le montant global de la 1^{ère} part et de la 2^{ème} part évolue en fonction de l'indice majoré 325 et ce dès le versement sur le salaire du mois de mai 2014, le réajustement intervenant à l'occasion du versement de la 2^{ème} part.
- 4- d'assimiler les agents stagiaires aux agents titulaires pour le versement de la 1ère part et compte tenu du changement de périodicité pour le versement de la lère part, il est entendu, pour les non titulaires de calculer, les conditions d'attribution (6mois) sur les 12 mois, du 1er décembre au 30 novembre. Les autres critères d'attribution pour la 1ère et la 2ème part restent inchangés par référence à la délibération en date du 14

décembre 2010

♦ Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Recrutement d'un agent de maintenance en informatique et téléphonie.

Dans le cadre du dispositif mis en place pour favoriser l'emploi des jeunes, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose de recruter 1 CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi), dans les conditions suivantes :

Précision sur le contrat	Précision sur l'aide de l'Etat
1 - 8 - 1 - 1	70% du SMIC dans la limite de 20 hebdomadaires
(35h/6 mois)	Montant de l'aide mensuelle : 546€

Mr. SCHIELE précise qu'il s'agit de remplacer un CAE qui est parti, depuis 3 mois, et qui est indispensable au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

4) RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) Demande de subvention auprès du Conseil Général.

Mme LE BELLER, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal, le rapport d'activité du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED), concernant l'année scolaire 2010/2011, dont le détail figure en annexe.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter du Département, une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2011, pour le R.A.S.E.D.

Mr. le Maire fait remarquer que cette délibération est prise tous les ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département, une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2011, pour le R.A.S.E.D. de Grenade.

5) Rénovation de la salle du cinéma de Grenade : lancement d'une étude de faisabilité. Demande de subventions.

Mme LOUGE, Maire Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le cinéma de Grenade est un cinéma de proximité classé Art et essai qui propose une programmation variée. Elle explique qu'il s'agit d'un lieu de rencontre, de convivialité, et d'échanges culturels. Elle indique qu'aujourd'hui, ce cinéma doit s'adapter à l'évolution technologique dans la mesure où le format numérique va devenir, dans les années à venir, le principal format de diffusion. La Commune de Grenade envisage donc la modernisation de sa salle de cinéma et son passage au numérique.

Face à l'importance des investissements, la Région Midi-Pyrénées et le C.N.C. (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) ont mis en place des dispositifs de subventions permettant de financer ces travaux.

Mme LOUGE propose au Conseil Municipal de lancer un marché de maîtrise d'œuvre qui comporterait deux tranches :

- lère tranche : étude de la rénovation qui permettrait de déterminer le coût des travaux et la solution qui pourrait être retenue (technique et financièrement) concernant le dispositif de projection (tout numérique ou double projection).
 - La 1ère partie de cette étude permettra de déposer le dossier auprès des organismes qui subventionnent, à savoir le CNC et la Région,
- 2ème tranche (tranche conditionnelle): en fonction des coûts, des subventions obtenues et de la capacité financière de la commune, la décision de lancer ou de ne pas lancer la phase travaux serait prise.

Mr. le Maire indique que cela fait deux ans qu'il travaille avec les services et l'adjointe déléguée, sur le passage au numérique du cinéma. Il dit avoir rencontré la Vice-Présidente de la Région chargée de la Culture, et avoir évoqué ce dossier avec elle. Il ajoute qu'il fait de ce projet, une priorité, car Grenade est centralité sectorielle du Scot Nord Toulousain, elle est le centre d'une communauté de communes de projets, et c'est une ville qui doit devenir une ville de Culture. Le cinéma de Grenade est un élément historique et essentiel de la politique culturelle de la ville. Il fait remarquer également que c'est une des rares salles dans le secteur, et qui sert l'intercommunalité. Il rappelle l'opération « Cinéma en plein air » qui a lieu tous les étés, et qui permet d'amener le cinéma dans les villages. Une subvention a été votée en ce sens, en Conseil Communautaire. C'est une manifestation qui remporte un franc succès tous les ans. Concernant le projet de rénovation du cinéma, Mr. le Maire indique que des réunions de travail ont été organisées avec le Président du cinéma. Il précise que le problème est financier. Tout en restant une priorité, il y aura des arbitrages à faire.

Mme BRIEZ fait remarquer aux conseillers municipaux, que le cinéma de Grenade est représenté dans l'assistance.

Mr. DELMAS explique que la commune aura effectivement un choix à faire : la double projection ou le tout numérique. Il précise que si elle retient la solution de la double projection, cela coûtera plus cher et demandera de lourds travaux. Il pense si la solution du tout numérique est possible, un effort pourra être fait sur l'aménagement de la salle. D'après Mr. ALLENDE, Président de l'Association Grenade Cinéma, le tout numérique serait de l'ordre du possible pour faire fonctionner le cinéma de Grenade. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le principe de l'opération,
- accepte le projet d'étude préalable à la rénovation de la salle de cinéma et à son passage au numérique,
- approuve la désignation d'un maître d'œuvre, dans les conditions décrites ci-dessus,
- autorise Mr. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, du CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée) et de tout autre éventuel partenaire.

6) Travaux d'éclairage public.

Mise en place de 3 prises pour guirlandes en divers secteurs (tranche 2011).

Mr. KACZMAREK, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants:

Mise en place de 3 prises pour guirlandes sur façade (Rue Victor Hugo, Rue René Teisseire et Rue de la République).

Le coût total de ce projet est estimé à 1 457€.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 421€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 421€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune.

Dépose de l'appareil d'éclairage public n°663 et mise en place de 4 appareils d'éclairage public sur façade Rue Paul Bert.

Mr. KACZMAREK, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants :

- Dépose de l'ensemble d'éclairage public existant n°663 situé Rue Paul Bert, suite à la construction d'un bâtiment pour LA CITE JARDINS. Confection d'une boîte de jonction souterraine afin d'assurer la continuité de l'éclairage public.Travaux déjà réalisés en urgence par l'entreprise GABRIELLE.
- Confection d'une descente aérosouterraine en câble d'éclairage public sur le poteau béton implanté par ERDF.
- Fourniture et pose de 4 appareils d'éclairage public de type décoratif (modèle déjà existant sur la commune) équipés d'une source 100 Watts SHP, à installer sur la façade de l'ancien Collège.
- Réalisation du câblage d'éclairage public correspondant (souterrain en traversée de rue + façade).

Le coût total de ce projet est estimé à 14 275€.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 4 134€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 4 134€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget de la commune.

7) Mise en place d'un chantier jeunes.

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que la Ville de Grenade souhaite organiser un chantier jeunes, pendant les vacances d'été 2011. L'objectif de ce chantier est de permettre à de jeunes grenadains de réaliser un acte citoyen tout en leur permettant d'échanger, d'avancer dans l'intérêt général et d'obtenir une aide au financement d'un projet personnel.

Ce chantier vise une action sociale et consisterait :

- à remettre en état et à embellir la façade du bâtiment, situé rue de Belfort, et occupé par « Grenade Solidarité » (structure portée par la CCAS : aide alimentaire et Vêt Echange),
- à organiser une collecte pour Vêt Echange.

Les modalités proposées :

- o Groupe de 8 jeunes, de 16-17 ans,
- o Durée du chantier : 7 jours courant juillet 2011,
- o Horaires: de 9h-12h et de 13h à 16h,
- o Encadrement : un animateur et un agent des services techniques si besoin.

En contrepartie, la Commune de Grenade attribuerait à chacun de ces 8 jeunes, une bourse de 200 €, destinée à financer un projet personnel (formation, vacances, permis de conduire,). Les crédits nécessaires ont été votés au BP 2011.

Mr. DELMAS souhaite apporter quelques précisions: 83 jeunes ont participé à l'opération « Jobs d'été » organisée par le PIJ. Sur ces 83 jeunes, 18 n'ont pas trouvé de travail pour l'été. 13 de ces 18 jeunes se sont dits intéressés par ce chantier jeunes. 8 d'entre eux ont été retenus. Le PIJ a aidé les autres jeunes à trouver une activité pour l'été. Concernant ce chantier jeunes, Mr. DELMAS explique que la commune a souhaité retenir la tranche d'âge 16-17 ans, car les jeunes de cet âge ont plus de difficultés que les autres à trouver du travail, les employeurs ne leur faisant pas toujours confiance. La sélection s'est faite par rapport au projet personnel qu'ils ont du rédiger (aide au permis de conduire, aide à un proche en difficulté, etc ...). Mr. DELMAS ajoute qu'il a rencontré individuellement ces 8 jeunes et qu'il les a sentis très motivés. Il termine en indiquant que ce chantier qui comporte également un volet humanitaire, va permettre à ces jeunes de s'investir dans un projet commun avec au bout, un petit pécule pour financer un projet personnel.

Mr. le Maire fait remarquer que ce projet est dans la continuité du travail mené par les services et JP DELMAS, en direction de la Jeunesse. Il pense que c'est une excellente initiative qu'il faudra renouveler dans la mesure du possible.

Mr. DELMAS indique que d'autres projets sont à l'étude, dont un touchant le milieu naturel et plus particulièrement les zones humides. Une réflexion est en cours avec Mr. BOISSE, Conseiller Municipal, et l'Association Nature Midi-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise en place de ce chantier jeunes, pendant les vacances d'été 2011,
- d'adopter les modalités telles que présentées,
- d'autoriser Mr. DELMAS, Maire Adjoint, de signer toutes pièces dans cette affaire, et notamment les contrats d'engagement à passer avec les 8 jeunes qui seront retenus.

8) Avis à donner sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire indique :

1º/ Le rappel du contexte:

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a fixé au 31 décembre 2011 la date-butoir impartie aux préfets pour arrêter les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Ces schémas s'inscrivent dans la perspective de ce que le législateur a appelé « l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale », prévus pour le 1er juin 2013 et ayant un triple objectif :

- la couverture intégrale du territoire national par des EPCI à fiscalité propre
- la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales
- la rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes.

7/31

A ce titre, peuvent être prévues la création, la transformation, la fusion ou la modification des périmètres d'EPCI, ou encore, pour les syndicats de communes ou syndicats mixtes, leur suppression, transformation, ou fusion.

L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) a fait un premier constat au niveau national suite à l'élaboration des SDCI par les Préfectures, sur 90 schémas :

- Un taux de réduction d'EPCI de 34%
- Plus de 300 projets de fusions envisagés (variable d'un département à l'autre)
- Une ambition élevée de réduction des syndicats (taux de 32%).

Les SDCI sont soumis pour avis consultatif aux communes et intercommunalités. C'est la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui sera consultée par la suite. Le pouvoir d'amendement du schéma incombe à la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres.

Il est rappelé que le SDCI a un caractère règlementaire, contrairement à celui de 2006. Il est prévu qu'il soit révisable tous les 6 ans.

2º/ Les propositions de la Préfecture de la Haute-Garonne qui concerne le territoire :

Par un courrier en date du 20.04.2011, reçu en Mairie de Grenade le 27 avril 2011, Monsieur le Préfet de la Haute Garonne a adressé pour avis, le SDCI. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Les principaux éléments du SDCI qui impactent notre territoire sont les suivants :

Il est préconisé la dissolution de la Communauté de Communes de Save au Touch à l'horizon 2015 du fait qu' « elle présente la particularité de regrouper des communes à la taille et aux problématiques très différentes ». Il est indiqué dans le schéma actuel que les communes de Lèguevin, La Salvetat Saint-Gilles et Plaisance du Touch ont vocation notamment en termes de développement économique et de bassin de vie, à intégrer la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT). Ainsi les cinq autres communes (Lévignac, Lasserre, Mérenvielle, Pradère les Bourguets et Sainte-Livrade) rejoindraient un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre résultant de la fusion des Communautés de Communes de CADOURS et de la Communauté de Communes SAVE&GARONNE.

Le schéma proposé évoque également la possibilité de création d'une métropole à horizon 2016-2018, en rappelant le seuil de 500 000 habitants avec la possibilité de reprise de compétences intercommunales auxquelles s'ajouteraient des compétences départementales (les transports scolaires, la gestion des routes départementales et les compétences relatives aux zones d'activités...) et des compétences régionales (compétences relatives à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques). Le schéma indique que l'aire urbaine de Toulouse s'étend au-delà des limites de la CUGT et que des communes aux franges sud et ouest de celle-ci pourraient intégrer à moyen terme une future métropole.

Le SDCI précise également qu'« une réflexion sur la création d'un pôle métropolitain de l'agglomération toulousaine pourrait être engagée entre la communauté urbaine, les 2 communautés d'agglomération et les communautés de communes intéressées ». Il indique qu'il pourrait constituer « une alternative crédible à une expansion géographique de la communauté urbaine ».

Par ailleurs, le SIVU des eaux St Jory -Castelnau d'Estretefonds et le SI des eaux de la Vallée de la Save composant le syndicat des syndicats, ont délégué au SMEA31, le transport et le stockage de l'eau potable. Dans un souci de rationalisation de la carte des syndicats mixtes et des syndicats de communes, il est envisagé l'adhésion du SIVU des eaux St Jory -Castelnau d'Estretefonds et du SI des eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours, aux compétences « production » et « distribution d'eau potable » exercée par le SMEA31. Dès lors, le maintien en activité du syndicat de syndicats ne serait plus justifié et celui-ci pourrai être dissous.

En outre, le SDCI actuel met l'accent sur la suppression des syndicats primaires d'électricité et la mise en place par le SDEHG de collèges territoriaux pour l'élection des représentants des communes au comité syndical.

Le SDCI prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées et la reprise de la prestation par le Conseil Général de la Haute-Garonne, l'objet du SITPA ne correspondant pas à la définition légale de la mission d'un syndicat de communes dont la vocation et d'exercer une ou plusieurs compétences émanant de ses communes membres.

Enfin, le SDCI préconise également la dissolution des syndicats intercommunaux dont le périmètre est totalement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre et la reprise par l'EPCI à fiscalité propre des compétences précédemment exercées par ces syndicats. Il cite à ce titre, le SIVU à vocation scolaire de Bretx, Menville et Saint Paul sur Save et le SIVU Rivage où il préconise la reprise de la compétence par les Communes ou par l'intercommunalité.

3º/ La position du Conseil Municipal:

Les propositions faites à travers le SDCI appellent les remarques suivantes :

Il est rappelé que la Communauté de Communes SAVE&GARONNE née de la fusion de deux syndicats intercommunaux en 2003, a construit une intercommunalité qui repose sur une adhésion locale forte autour d'un projet de développement durable et sur des objectifs de solidarité financière. Il est constaté que la Communauté de Communes de Cadours, dont la population dépasse 5000 habitants, et les communes concernées de la Save au Touch, se sont déjà prononcées en défaveur de leur rattachement à la CCSG. Il est rappelé en référence au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, que les élus ne souhaitent pas se voir imposer des rattachements contre leur gré.

Il est également constaté que les propositions faites dans le cadre du SDCI ne tiennent pas compte des « pôles de centralité » identifiés dans le cadre du SCOT Nord Toulousain et que les Communes de la Save au Touch ne font pas partie de ce SCOT.

Les incidences patrimoniales, financières et juridiques des rapprochements proposés sont méconnues. Les compétences exercées par les EPCI sont de nature différente et cela induirait un rapatriement de certaines attributions vers les Communes, qui ne sont plus en mesure de les financer (exemple : compétence scolaire).

A cela s'ajoute l'application immédiate des nouvelles règles concernant la répartition des sièges qui, si la disposition n'est pas modifiée par voie législative, amènent des interrogations complémentaires.

Du point de vue financier, il est très difficile, en cas de modification de périmètres, de faire des simulations, même en termes de fiscalité, car il manque de nombreux éléments (bases CFE 2011, répartition CVAE, IFER... commune par commune). Il est également rappelé que la Communauté de Communes de CADOURS est à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Communauté de Communes SAVE et GARONNE à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Par ailleurs, une interrogation demeure quant au niveau de dotation de l'Etat (notamment de DGF) que percevrait le nouvel EPCI envisagé dans le schéma.

La suppression de certains syndicats tels que le SIVU RIVAGE et le SIVS amènerait la Communauté de Communes à prendre des compétences nouvelles qu'elle n'est pas en mesure d'exercer et laisse craindre une rupture de l'égalité des usagers devant le service public. A l'inverse, les conséquences d'un rapatriement des compétences de ces syndicats sur les communes membres, auraient des conséquences à la fois sur le devenir des personnels et sur le niveau de service rendu à la population.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ➤ d'émettre un avis défavorable sur le projet de SDCI présenté,
- ➤ d'émettre le souhait d'un maintien des structures intercommunales en l'état,
- ➤ de demander une clause de revoyure du SDCI avancée à 2015,
- ➤ d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour que le présent avis soit pris en compte par les instances et les autorités compétentes pour l'élaboration du SDCI.

9) Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes Save et Garonne.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, Mr. le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes Save et Garonne (cf document joint en annexe).

Mr. le Maire commente les principaux éléments figurant dans ce rapport.

Il indique que le lancement de la démarche Agenda 21 et le renforcement des compétences historiques ont contribué à faire connaître et reconnaître la Communauté de Communes Save et Garonne.

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, le territoire bascule progressivement vers une intercommunalité de « projets ».

Sur 2010, la Communauté de Communes a continué à structurer ses compétences historiques telles que la voirie, la collecte des déchets, les crèches et le tourisme. Les choix opérés dans ces domaines sont venus conforter l'institution :

- La reprise en gestion directe des crèches :

Afin de sécuriser et d'unifier la gestion des trois crèches du territoire, la CCSG a décidé de procéder à leur reprise en gestion directe. Il s'agissait de crèches associatives et il y avait des difficultés à coordonner l'ensemble de ces 3 crèches. Par ailleurs, compte tenu des restrictions budgétaires de la CAF, la CCSG a décidé de rationnaliser la compétence Petite Enfance sur le territoire. Ce fut une décision très volontariste de la CCSG. Un problème est mis en avant, à savoir la difficulté rencontrée par la collectivité pour trouver des personnels diplômés.

- L'optimisation du service de collecte et la réflexion sur le porte à porte :

L'année 2010 est marquée par une baisse du tonnage de déchets ménagers collectés. Cette diminution du tonnage des déchets ménagers entraîne une augmentation du tonnage des déchets triés et donc une recette supplémentaire pour la CCSG et une diminution de la TEOM.

Concernant le tri des déchets, la CCSG poursuit sa réflexion concernant la collecte sélective en bac individuel ou collectif selon le type d'habitat. Une enquête va être menée auprès des administrés.

- La voirie:

Les réalisations au niveau du programme « voirie » ont été très importantes en 2010. La CCSG a également mis en œuvre un programme d'entretien (curage de fossés et fauchage) permettant d'assurer l'entretien préventif des voies de façon efficace.

En ce qui concerne l'Agenda 21, suite au travail mené depuis 2009, le plan d'actions sur 5 ans a été arrêté.

Le Conseil Municipal prend acte.

Séance levée à 19 h. 25

Pour validation:

Le secrétaire de séance, Laurent PEEL,

Le Maire, Rémy ANDRE,

Pour approbation:

			/
Rémy ANDRE	Jean-Paul DELMAS	Claudine LE BELLER	Théodore KACZMAREK
			1 cm
Marc SCHIELE	Ghislaine BENTROB	Monique LOUGE	Jean-Luc LACOME
		_ ouge_	représenté
Serge NADALIN	Monique D'ANNUNZIO	Serge BOISSE	Valentine VOUZELLAUD
200	absente	représenté	absente
Dominique BRIEZ	Françoise CHAPUIS	Laurent PEEL	Sandrine SCHIELE
S.	représentée		
Eric ANSELME	\$abine MANZON	Kader ISSAD	Nadine HADROT
	ADDE	absent	
Pascal POCHON	Brigitte ZAMPROGNO	Jean-Jacques CRIPIA	Danielle COLL
absent	absente		absente
Jean-Marc VIZZINI	Véronique VOLTO	L. PUISSEGUR-GAZEAU	Guillaume SOULAYRES
absent	absente	absente	absent
Frédéric MAUTOR			
absent			
l			

ANNEXES:

		Mise au rebut	but
Fds Cote	N° inventaire	Titre	Auteur
		Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	e e
	93123206694	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206635	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123205280	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
>	93123206015	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206148	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	
0 0	93123206855	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206629	Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206856	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206344	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206627	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206834	Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206636	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	
· UI	93123206697	Tocade N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123207800	Tocade N° 232 : Pikou partage son joujou	
-	93123206835	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123206633	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123207123		
	93123207444	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
	93123207785	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
<u> </u>	93123207786	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	
	02402207870	0.70	

Bibliothèque Grenade 93123207880 93123208062 9312320823 93123206892 93123207784 93123207784 93123207782 93123207782 93123207782 93123207782 93123207782 93123207782 93123207840 93123207829 93123207829 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208230 93123208409 93123208409 93123208410 93123208453 93123208453 93123208505 9312320	Bibliothèque Grenade Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou 921232080622 Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou 92123208223 Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou 92123208223 Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou 92123208224 Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou 92123207128 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92123207124 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92123207125 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207125 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207127 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207127 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207127 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207127 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207127 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207127 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 921222072727 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207272 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207272 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207272 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207272 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207272 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207273 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207273 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207273 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207273 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207273 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207273 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207274 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207274 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207274 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 9212220626 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207274 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207275 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207275 Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou 92122207275 Zaza Mimos	Bibliothèque Grenade 93123207880 93123208062 9312320823 93123206892 93123207784 93123207784 93123207782 93123207782 93123207782 93123207782 93123207782 93123207782 93123207840 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208219 93123208230 93123208409 93123208409 93123208409 93123208409 93123208410 93123208453 93123208453 93123208505 9312320
	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Zaza Mirnosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mirnosa N° 232 : Pikou partage San joujou	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou
	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Zaza Mirnosa N° 232 : Pikou partage son joujou	Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage San joujou

REVUES

4

93123206844 93123206738

Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou

Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage sor Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage sor Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son

Milan Jeunesse

Milan Jeunesse

Milan Jeunesse

93123206852 93123206370 93123204625

93123207790

Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou

Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou

93123207789

93123207788 93123207493 93123207124

93123207841 93123207837

93123207980 93123207878

93123207999

Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou

Bayard Jeunesse Bayard Jeunesse

Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou

Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou

Bibliothèque Grenad		DATE: 02/07/2011 PAG
93123208449	Julie N° 232 : Pikou partage son joujou	8
02432308734	Initia N° 232 - Pikou partage son joujou	

93123208789 93123208737 93123208944 93123208787 93123208733 93123208503 93123208494 93123206693 93123206695 93123206843 93123206628 93123204763 93123204547 93123208788 Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou Parents N° 232 : Pikou partage son joujou Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou Auto moto N° 232 : Pikou partage son joujou Julie N° 232 : Pikou partage son joujou joujou DLire N° 232 : Pikou partage son joujou Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son Géo ado N° 232 : Pikou partage son joujou Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou DLire N° 232 : Pikou partage son joujou DLire N° 232 : Pikou partage son joujou Milan Presse Hachette filipacchi Hachette filipacchi Hachette filipacchi Hachette filipacchi Bayard jeunesse Bayard jeunesse Bayard jeunesse Milan Jeunesse Milan Presse Milan presse Hachette filipacchi Bayard Jeunesse ij REVUES

93123207489

93123207127 93123208235

Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son

DLire N° 232 : Pikou partage son joujou DLire N° 232 : Pikou partage son joujou

93123207780

93123207807

93123208447

DLire N° 232 : Pikou partage son joujou

Bayard jeunesse

Bayard Jeunesse

Milan Jeunesse Milan Jeunesse Milan Jeunesse

Bayard jeunesse

DLire N° 232 : Pikou partage son joujou Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou 93123207882 93123207836

Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son

Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou

Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou Histoires pour les petits N° 232 : Pikou partage son joujou

Milan Jeunesse

Milan Jeunesse

93123208450

93123207791 93123207564

Bayard jeunesse	Di ire N° 232 - Pikou partage son joujou	0212227584
Bayard Jeunesse	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207443
bayaro Jeunesse	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207120
bayard Jeunesse	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207119
bayaro jeunesse	DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	93123206891
bayard Jeuriesse	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208237
bayald Jeullesse	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208232
Bayard Jeunesse	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207794
Bayard Jeuriesse	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207445
Bayaru Jeunesse	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123206894
Bayard Jeuriesse	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208341
Bayard Jennesse	Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208238
Day of Company	Okapi N° 232 : Pikou partage son Joujou	93123208233
Bayard laimpage	Okapi N 202 - Fixou partage seri jedjeu	93723206226
Bayard Jeunesse	OTHER NO SECTION OF THE PROPERTY OF THE PROPER	1 0000000000000000000000000000000000000

Bayard jeunesse

Bayard jeunesse Bayard jeunesse

Bayard jeunesse

Milan Jeunesse Bayard jeunesse Bayard jeunesse Bayard jeunesse

					Πο	
	France Loisirs - 1966	Duby Georges	Le temps des cathédrales	93123201792	940.1 DU 2	10
	Presses de la Renaissance - 1991	Hepburn Katharine	Moi : Histoires de ma vie	93123202623	791,43 H S	-
	éd. Milan - [200]	Scotto Thomas	Les comptines de Pikou	73123200106	710 SCO &	ار ا
	Parragon - 2003	Walters Martin	Animaux du monde	93123201565	590 WAL 0	
	Le Grand Livre du Mois - 1992	Muhsen Zana	Vendues!	93123206241	305.4 MU	10
	R. Laffont - 1992	Bensaid Catherine	Aime-toi, la vie t'aimera	93123201874	150 BEN 4	10
			Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208234	14	10
			Picoti N° 232 : Pikou partage son joujou .	93123207792	 	10
	Bayard Jeunesse		Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207891		10
	Bayard Jeunesse		Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207843		10
	Bayard Jeunesse		Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207561		10
	bayard Jeunesse		Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123207122	a	10
	bayard Jeunesse		Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123206836	E	10
	Bayard Jeunesse		Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123206632		10
	Bayard Jeuriesse	2	Pomme d'Api N° 232 : Pikou partage son joujou	93123204981	Ju	10
			Zaza Mimosa N° 232 : Pikou partage son joujou	93123205129	E	10
	£ .		Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123206371		10
			Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123206328		10
			Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123204985		10
			Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123204984		10
11			Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123204936		10
			Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123204565		10
			Wakou N° 232 : Pikou partage son joujou	93123204564		70
	William Presse		Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou	93123209739		N
	Milan Presse		Wapiti N° 232 : Pikou partage son joujou	93123209114	-	N
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208781		N
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208729		N
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208727	D	N
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208506		N
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208456		N 1
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou			2
	Bayard Jeunesse		Okapi N° 232 : Pikou partage son joujou	88		N 1
	bayaro jeunesse		DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	27	1	N
	Bayard jeunesse		DLire N° 232 : Pikou partage son joujou	93123208725	-	2
				Dibliodicado Orchedo	0.010	
PAGE: 5	DATE: 02/07/2011			thàng Granada	0 5	

			1	3	000	15			D	0	N	o G	n	A	PF	tii	EZ												_		U	
6 6	2	5	2	0	5	3	6	5	10	70	10	6	5	70	10	10	10	9	6	9	9	0	9	10	6	6	9	0	6	6	10	
B 791.45	R 791 43	B 791.43	B 791.43	B 791.4	B 791.4	B 791 VA	B 362.76	B 944.0	в 944.0	B 944.0	B 941.0	B 929.7	B 797.1	B 792 C	B 791.4	B 791.4	B VER	Alb CRO	A ROU or	A MAL ma	ALITSE	ALITO	A GUE né	A DUF en	A DUF bo	A DUF au	A BEL so	A BEL im	944.8 DU	944.028	940.1 DU	Bibl
93123202559	93123202524	93123202520	93123202518	93123202535	93123202006	93123202529	93123206567	93123202858	93123202588	93123202067	93123202592	93123202348	93123202580	93123202589	93123202534	93123202528	93123202034	93123202195	93123201262	93123202762	93123207030	93123207059	93123207058	93123203835	93123203838	93123203841	93123204786	93123204472	93123200399	93123202142	93123202039	Bibliothèque Grenade
Tous les bonheurs sont provisoires	Mémoires d'éléphant	La vie à belles dents	D'une étoile à l'autre	Simone Signoret ou la mémoire partagée	Destins d'étoiles - Volume III	Monsieur Vanel: Un an d'entretiens	L'enfant derrière la porte	Charles Martel	Memoires de mademoiseile Avrillion, premiere femme de chambre de l'impératrice, sur la vie privée de Joséphine, sa famille et sa cour	Henri III	La scandaleuse duchesse de Windsor	Mémoires insolites	Mémoires salées	Résidente privilègiée	Bourvil ou la tendresse du rire	Michel Simon: roman d'un jouisseur	Verlaine	Ours à roulettes	Le crocrodile ·	Ma zonmé	Les secours	Dinosaures	Le nénuphar de Nymphéa	En voiture	Bon anniversaire!	Au bain	Le soleil ça sert à quoi?	Imagerie des Princesses	Le pays des asphodèles	Renée de France : "Ce lys au milieu des epines	Måle Moyen Age	0
Sevran Pascal	Oury Gérard	Camé Marcel	Vadim Roger	David Catherine	Mitterrand Frédéric	Cartier Jacqueline	Bisson David	Deviosse Jean		POLGOTTONE GEOLGES	highaill Chanes	De Grece Michel	Rersauson Civier de	Casares Maria	Huet Fallippe	Loubler Jean-Marc	Maisongrande Heriii	Crozon Alain	Roubaud Jacques	Majorie vilicett	Litchneld Jo	Literinela 30	Guettler Belledicte	Dutresne Dialer	Durresne Didier	Duresne Didiel	Beller Soprie	Delite Control	Dollard Lallon School	GII CII Isualie	Duby Georges	
Albin Michel - 1995	Olivier Orban	P. Belfond - 1989	Edition N° 1 - 1986	R. Laffont - 1990	Fixot - 1992	R. Lamont - 1969	B. Grasset - 1883	Marabout - 1979		Mercure de France - 1987	le Grand livre di mois - 1988	>C editions = 2004	7. Landin - 1900	P 1 0800+ 4000	Albii Michel - 1990	Albin Michael 1000	Pomesy 1080	Chargo Biogra - 1972	Souil incresse - 2003	B::e di monde - 2001	The direction of the control of the	11550000 00000 00000	Ushome publ - cop. 2004	Casterman - DI 1997	Editions Manco - 2002	Mango 2004	Mango jerinesse - 2003	6d Eleuris - 2003	Elejinis - 2003	Dayot 1989	Flammarion - 1988	DATE: 02/07/2011 PAGE:
				17																												on

		0 0		_	555	_			-	10	~ ~		V1		1100												- \	_	_	7
99	5 6	5 6	5 6	3 6	2	6	9	9	6	9	9	9	6	6	6	-	-		-			_	_		_		6	6	6	6
R PON	PHUGa	2 MOC 10	C MAC III		200	J CAB	ELAP 0e	E BLY d	E 641 RO	E 790.	Ban ZEP	Ban HER	Ban DIS	Ban CHA	BDJ TAN	BDJ KAK	BDJ HAN	BDE TOM	BDE NAP	BDE GOS	BDE GOS	BDE DAV	BDE DAV	BDE DAV	BDE CUA	BDE BER	B 944.03	B 943.07	B 941.81	B 792 RE
93123203270 93123203134	93123202026	93123203209	030202020	303000000000000000000000000000000000000	93123203972	93123203100	93123203240	93123206750	93123203634	93123201502	93123201823	93123201595	93123201572	93123201605	93123204121	93123208720	93123208740	93123201596	93123201568	93123202564	93123201580	93123203933	93123203931	93123203930	93123205511	93123204331	93123202117	93123202123	93123202143	93123202536
Demier porteur d'eau (le) Les enfants du Pas du Loup	L'art d'être grand-père- les chansons des rues et	Harry Potter et le prince de sang-mêlé	Continue on onfor	a marchand de perir	Le dernier été	Une princesse amoureuse	L'oeil du dragon : Belphégor	Le Club des Cinq et le secret du vieux puits	Patisserie dans l'assiette (la)	Copain des jeux	Titeuf et le dernière des choses	La loi de l'ouragan	La vie trépidante d'Onc'Picsou	Chihuahua Pearl	Full Moon : à la recherche de la Pleine Lune	Lin 3 : les trois soeurs intrépides	Tensui : l'eau céleste	Spirou et Fantasio à Moscou	Napoléon : Les grandes biographies	La serpe d'or	Le devin	Fait le poids	C'est la fête : tome 37	Chat Académie	Restons zen!	Mon cousin dans la mort	Madame Du Barry	Louis II de Bavière	La reine Victoria	Madeleine Renaud
Ponçon Jean-Claude Dupuy Marie-Bernadette	Hugo Victor	Rowling Joanne K.	Muchamore Robert	Machale D.J.	Brashares Ann	Cabot Meg	Laporte Michel	Blyton Enid	Roques Nathalie	Frattini Stéphane	Zep	Hermann et Greg	Disney Walt	Charlier	Tanemura Arina	Kakinouchi Narumi	Hanawa Kazuichi	Tome-Janry	Velasco Miguel Aleman	Goscinny René	Goscinny René	Davis Jim	Davis Jim	Davis Jim	Cuadrado Marc	Bernatets Denis	Castelot Andre	Cars Jean Des	Langlade Jacques de	Loriot Noelle
Editions du Rouergue - 2004 Presses De La Cite - 2005	Bookking international - 1995	Gallimard Jeunesse - 2005	Casterman - DL 2007	Editions du Rocher - 2003	Gallimard-Jeunesse - 2007	Hachette jeunesse - 2004	Mango - 2002	2007	Mango - 2005			Dargaud - 1973	Walt Disney Productions - 1972	Dargaud - 1973	Glénat - 2006	Pika éd cop. 2003	Casterman - cop. 2008	Dupuis - 1990	Edito-Service - 1983	Hachette - 2004	Dargaud - 1992	Dargaud - 2004	Dargaud - 2003	Dargaud - 2004	Dubuls - Dr 2006	Petit a petit - 2004	FIGURE LOSIS - 1909	Flatice Loisins - 1910	Flatice Loising - 1975	Presses de la Renaissance - 1993

MONO BRAPHIES FICTION

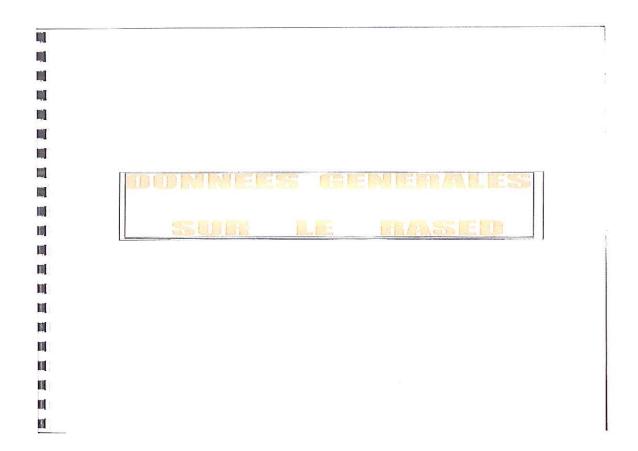
DATE: 02/07/2011 | PAGE:

	Albin Michel - 1998 Ramsay - 1978	Deschamps Fanny Domerc Marcel	Pauline de sa jeunesse Plus tard au bord du lac : roman	93123200372 93123200380	ממ	
	Librairie générale française - 1990	Deschamps Fanny	Louison ou l'Heure exquise : roman	93123200373	Ø	
	Denoél - 1985	Denuzière Maurice	Les Trois-Chênes	93123206203	10 R DEN t	
	Fayard - 1994	Deforges Régine	Rue de la soie : 1947-1949	93123201054	10 R DEF r	-7
	Fayard - 1996	Deforges Regine	Dernière Colline (la)	93123201118	10 R DEF d	
	France Loisirs - 1997	Coulter Catherine	fiancée de l'Ombre (la)	93123203491	10 R COU fi	-7
	Gallimard - 1998	Constant Paule	Confidence pour confidence	93123200313	10 R CON c	_
	Robert Laffont - 1976	Clavel Bernard	La saison des loups	93123200271	Z	
	Le grand livre du mois - 1990	Clavel Bernard	Quand j'étais capitaine	93123200286	0 R CLA q	10
50	France loisins - 1985	Clavel Bernard	L'Or de la terre	93123200274	0 R CLA o	10
	France loisirs - 1989	Clavel Bernard	Maudits sauvages : roman	93123201164	Ø	10
	France Loisirs - 1986	Clavel Bernard	Miséréré, T.3	93123200275	RCLAM	10
	France loisins - 1983	Clavel Bernard	Harricana .	93123200273	RCLAh	10
	[le Livre de Paris] - 19/9	Clavel Bernard	La Femme de guerre	93123200283	Z)	_
	Kamsay - 1986	Claude Hervé	L'enfant à l'oreille cassée	93123200281	0 RCLAe	10 10
	Flammarion - 1989	Claude Hervé	Le Désespoir des singes : roman	93123200280	W	106
	France loisirs - 1988	Clavel Bernard	L'Angélus du soir : roman	93123200277	RCLAR	5 13
	France loisirs - 1967	Clavel Bernard	Amarok: roman	93123200276	RCLAa	70
	R. Lahont - 2000	Chandra Vikram	Le seigneur de Bombay	93123204483	R CHA se	111
	France Loisins - 1909	Cau Jean	Les culottes courtes	93123200243	RCAUC	51
	FIGH - 2000	Carnere Jean-Claude	vin bourru (Le)	93123200220	מ	10
	Grasser - 1987	Cardinal Marie	Les Grands Désordres	93123200206	RCARg	10
	K. Lailoit - 2003	Bordes Gilbert	Des enfants tombés du ciel	93123202286	ת	F1 10
	B 12#21 2003	Bonnate Claire	Le Guetteur immobile : roman	93123200151	REONG	70
	Edildie - 7001	Bontempelli Massimo	Comédie de l'innocence	93123200153	RBONC	6
	no. ou Rodetgue - 2001	BETEILLE ROGER	orange aux girofles (L')	93123203286	RBETO	70
	le Grand Ilvre du mois - cop. 1993	Beaussant Philippe	Héloise	93123200085	מ	10
	rayara - 2004	Balasko Josiane	Cliente	93123203803	RBALC	10
.0,00	Flesses de la Cité - 2000	Armand Mane-Paul	Au Bonheur du Matin	93123201201	RARMb	10
19 95	Dallailu - 1894	Adler Thilippe	Du moment qu'elle me laisse le chat	93123200006	RADLm	10
	Figure Cosis - 2004	Adichie Ngozi Chimamanda	L'hibiscus pourpre	93123204440	R ADI hi	10
	A. Callete - 1000	Aben helene	[La]demoiselle de Vérignac	93123200005.	RABEd	10
	A. Carière - 1995	Rey Anna	Augustine Rouvière, cévénole	93123206008	RREYa	10
			8	Bibliothèque Grenade	Bibl	
PAGE: 8	DATE- 02/07/2011 PAGE:					

	MONOGRAPHIES	HUTTON	
100000000000000000000000000000000000000	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3		1 1 1 1 1
R MAR t R MOU j R PAY r R QUI h R RQU h R ROT n R ROU f R ROO f R TROO f R TOO f	R HUG m2 R HUG m3 R JAC b3 R JAC m2 R JAC p4 R JAR f R KEN mo R KES co R KES nu R LEC p	R GAR au R GEO f R GLL 1 R GRA m R GRA m R GUL a	R DOR II R FAU P
93123203136 93123200741 93123200785 93123200835 93123200835 93123200849 93123200867 93123200868 931232007735 93123200979 93123200979	93123200562 93123200561 93123200573 93123200572 93123200574 93123200595 93123200595 93123201670 93123201669 93123201669	93123201662 93123200475 93123200489 93123200493 93123202891 93123200521 93123201872 93123201872	Bibliothèque Grenade 93123200385 93123200408 93123200419 93123200426
Le trésor de Magounia Le jardin de Badalpour La route vers la fiancée Les Noces barbares L'Homme de feu La Passion, Ginette : roman Natara La Femme de proie : roman Une extrême amitié Les liens du sang Alsaciens ou les deux Mathilde (Les)	Les misérables. Tome II Les misérables - Tome III Barrage sur le NiI Maître Hiram et le roi Salomon Pour l'amour de Philae : roman Panfan Un Monde Sans Fin Le coup de grace Nuits de Princes Printemps et autres saisons : nouvelles	L'automne du patriarche La folle avoine La Lézarde Mémé Santerre A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie Diadorim Le grand chemin Les Misérables. Tome !	e Les lits à une place Le voile soulevé : nouvelle Le perroquet de Sarah : roman La séparation
Martin Pascal Mourad Kénizé Paysan Catherine Queffélec Yann Quinnel A.J. Righini Mariella Rothschild Nadine Rouart Jean-Marie Troyat Henri Trollope Joanne Turenne Henri De	Hugo Victor Hugo Victor Jacq Christian Jacq Christian Jacq Christian Jardin Alexandre Ken Follett Kessel Joseph Kessel Joseph Le Clézio Jean-Marie Gustave	Garcia Marquez Gabriel Georgy Guy Glissant Edouard Grafteaux Serge Guibert Hervé Rosa Joao Guimaraes Hubert Jean-Loup Hugo Victor	Dorin Françoise Eliot George Fauche Xavier Franck Dan
Presses de la Cité - 2005 Fayard - 1998 A. Michel - 1991 Gallimard - 1985 France-Loisirs - 1983 B. Grasset - 1983 E. Grasset - 1983 Fixot B. Grasset - 1989 La table ronde - 1965 Calmann-Lévy - 1997 Le Grand-livre-du-mois - 1996	Booking international - 1996 Booking international - 1996 Pocket - 1996 Presses pocket - 1991 Presses pocket - 1992 Flammarion - 1992 R. Laffont - 2008 Plon - 1965 France Loisirs - 1953 Gallimard - 1989	Flammarion - 1991 Seuil - 1984 le Livre de Paris - 1975 Gallimard - 1993 10-18 - 1995 France Loisirs - 1989 Booking international - 1996	ed. France loisirs - 1981 Ombres - 1989 Balland - 1992 Editions du Seuil - 1991 Grasset & Fasquelle - 1976
a a			

		010	pipilotneque Greriane	TO TO THE PARTY OF		C	
W	,				Notes only Office	D 000000000000000000000000000000000000	
ī	:		00.1000000	The state of the state of			
`c´	10	RP BRU	93123200189	Le Château des poisons	Brussolo Serge	Editions du Masque - 1997	
工	10	10 RP BRU	93123200188	Le manoir des sortilèges : Narration, par l'arétalogue Brussolo, des merveilleux faicts du	Brussolo Serge	Le Masque - 1999	
ics				preux et vallant esquier Gilles et des grandes adventures où il s'est trouvé en son temps.			÷
QH	10	RP COL	93123200298	Pierre de Lune	Collins W. Wilkie	Phébus - 1995	
nA	10	RP COL	93123200299	Seule contre la loi	Collins Wilkie	Phébus - 1999	
06	10	RP COU	93123200323	Le tueur à corde	Coulter Catherine	France Loisirs - 2000	
N	10	RP E	93123200635	L'assassin est une légende	Laine Pascal	Ramsay - 1987	
Ne	10	RP BAL c	93123208547	Le Camel club	Baldacci David G.	Belfond - impr. 2007	
	7	RP CON d	93123201174	Le dernier coyote	Connelly Michael	France Loisirs - 1995	
	70	RPFREj	93123205212	Jamais je ne reviendrai	Freeman Brian	Presses de la Cité - impr. 2007	
	70	RP JAM a	93123207534	Alchimiste	James Peter	Bragelonne - 2009	
	10	RP LAU t	93123207390	Tout est sous contrôle	Laurie Hugh	Sonatine éditions - DL 2009	
	10	RP VAR P	93123202689	Pars vite et reviens tard	Vargas Fred	Viviane Hamy - 2004	
	6	SF GUD c	93123205208	Le club des petites filles mortes	Gudule	Bragelonne - 2008	

闡 I RASED DE GRENADE 闡 瞯 & Boscher Michèle Chanteux muriel 1 🕹 Galtié Christophe Щ Ц Щ Щ Année scolaire 2010/2011 I u



Le réseau de Grenade :

Sa composition :

- maîtresse E :

Boscher Michèle

- psychologue :

Chanteux Muriel

- rééducateur :

H

Galtié Christophe

Zone d'intervention du réseau :

La zone d'intervention représente environ 1400 élèves. Elle comprend 12 écoles pour 57 classes.

• Enseignante E : Mme Boscher Michèle

Ecoles de Grenade Bastide, Grenade Gouze, Larra, Ondes, St Caprais, Le Burgaud, St Cézert, Montaigut/Save. Secteur de 1400 élèves environ.

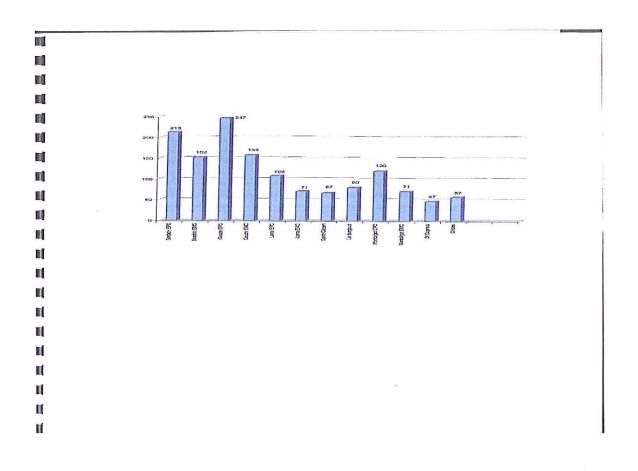
Paychologue scolaire : Mme Chanteux Murlel

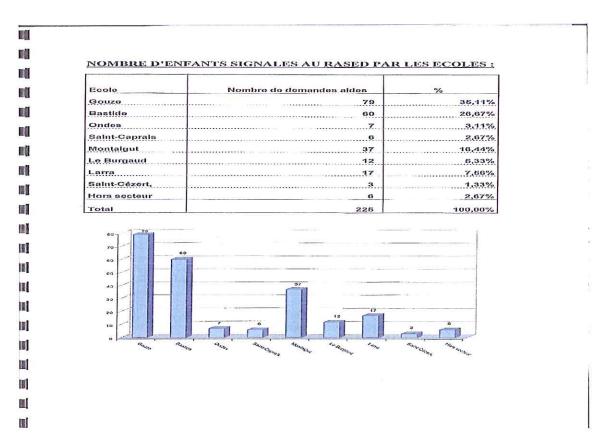
- Rééducateur : Mr Galtié Christophe

Ecoles de Grenade Bastide, Grenade Gouze, Grenade St Caprais, Ondes, Montaigut, Larre, t.e Burgaud, St Cézert. Secteur de 1400 élèves environ. Hors secteur : St Paul/Save, Bretx.

EFFECTIFS DES ECOLES DU SECTEUR POUR 2010/2011 :

TOTAL	57 CLASSES	1391 ELEVES	
Le Burgaud	3	80	
St Cézert	2	67	
Ondes	3	57	
St Caprais	3	47	
Larra EMC	3	71	
Larra EPC	8	108	
Montaigut EMC	3	71	
Montaigut EPC	5	120	
Gouze EMC	5	158	
Gouze EPC	10	247	
Bastide EMC		152	
Bastide EPC	10	213	
ECOLES	NOMBRES DE CLASSES	EFFECTIFS	



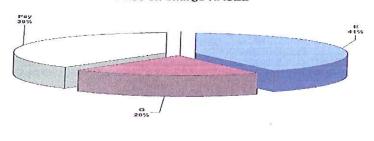


ELEVES PRIS EN CHARGE PAR LE RASED :

年级级级级级级级级级级级级级

TYPE DE PRISE EN CHARGE	NOMBRE	POURCENTAGE	
Maîtresse E (aide pédagogique)	99	41%	
Muître G (nide rééducative)	48	20%	
Psychologue	93	39%	
TOTAL	212	100%	

Prise on charge RASED

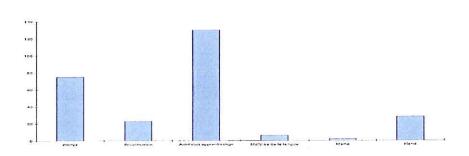


ELEVES AIDES PAR LE RASED SELON LE TYPE DE DIFFICULTE :

	Compt	Socialisation	Adhésion apprentissage	Mattrise de la langue	Maths	Hand	Autres*	Total
Paychologue	38	2	17	4	О	28	4	93
Maitre E Grenade	6	0	99	2	2.	0	0	109
Maître G	31	21	14	О	0	O	O	66
Total	75	23	130	6	2	28	4	268

* rubrique « sutres »

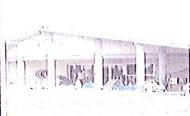
Pour la psychologue, cela concerne essentiellement des bilans effectués pour des enfants précoces afin de déterminer le mieux possible le niveau de l'enfant et de le « recouper » avec les aptitudes scolaires constatées en classe.





RZALTEC DRT TOYAGCETTN//TITES







there was interest a serious of ano shawer server

En 2010, le Consell communautaire s'est réuni à 10 reprises à Saint-Paul-sur-Save, Le Burgaud, Larra, Launac, Menville, Merville et aux Services techniques de la Communauté de

L'année 2010 est une année « chamière » pour natre Communauté de communes. En effet, la collectivité a dû à la fais confarter sos compétences historiques et so projeter à travers la démarche Aganda 21, dans un projet global de dévetoppement durable.

icruter pour un an on CDD alin a exciter in mission à America. specialities. In 2010, le nombre d'agents au soin de la Communauté de Communes était de 87 organisés in grands pôles : Pôle Ressources Humaines et Administration Générale, Pôle Economie, Pôle pagla – cadre de vie, Pôle Voirio - Américagement Durable, Pôle Agriculture - Nouvalles Fillères Environnement, Pôle Tourismo et Associations, Pôle Communication et Informatique, Pôle comptabilité - Finances et Pôle Agonda 21.

L'année 2010 a été marquée par le déploiement d'un nouveau logiciel de comptabilité-finances et gestion des ressources humaines.

Los résultats du compto administratif (CA) 2010 : L'axcédent de fonctionnement cumulé est de 2 545 765,09 € Le déficit d'investissement étail de - 1 178 945,91 € (inclus les restes à réaliser), Le solde disponible après affectation au compte 1068 est donc de : 1 366 819,18 € Le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (IEOM) pour l'année 2010 a diminué : Il est passà de 16,35 % à 15,95 %,

Un taux relais «Cotisation Foncière des Entreprises» (en remplacement de la Taxe Professionnelle) a été fixé à 16,50% pour l'année 2010. L'année 2010 reste une année «charnière» du fait de l'application de la réforme de la fiscalité locale.

Les grandes décisions par compétence

En 2010, la CCSG s'est dotée d'un outil informatique mutualisé, à savoir un Système d'information Géographia qui poimettra à moyen terme, de constituer une banque de données géographiques feritoriale à destination de la collectivité et de ses communes.

La Communauté de communos Save et Geronno s'est par allleurs, impliquée fortement dans l'étaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs du Scot Nord Toulousain. Parmi les objectifs mojeurs de ce decument figurent : le renfercement de l'attractivité des 5 bassins de vie et le fait de les rendre plus autonomes vis-ér-vis de l'agglomération toulousaine, l'organisation spatiale permettant d'accuellif 35 000 habitants supplémentaires à horizon 2030, la création de 14 000 emplois supplémentaires en attoignant le ratio 1 emploi pour 3.5 habitants, le renfercement des infrastructures de communication, la protection de l'aggloulure et des espaces naturals...

d'environ 140 heclares afin d'en étudier las conclillons d'aménagement.

Le Cabinat d'Elucios a présenté un diagnostic teritordal (14* place de l'étude) en proposant un positionnement inémalique de la zone d'activité (valoisation des agro-ressources, éco-censtruction, déronaulique et services associés).

La collectivité a, également, talt appel, en 2009, au Cabinet MIDI MARXELING pour la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à une OMPCA (Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat). Les objacits étant de développer des outils de dynamisation du commerce et de l'Artisanation de voc vitrinos et d'accroltre l'attractivité du territoire et son autonomie par rapport à l'agglomération toulousation en matière de commerce. Lors du premier semestre 2010, le bureau d'études a réalisé un diagnostic présenté aux Mairas en Juin 2010. Cotte étape de

True port The Birth of the Commission Destroy Continue and Service Advisorable Commission and Co

diagnostic est un pré-requis dans le dépôt du dossier de subventions qui aura lieu au cours du 1º semestre 2011.

ll s'agissail également de mobliser les arlisens et commarçants autour de ces enjeux et de les fédérer à l'échello infercommunale. En début d'année 2011, l'association infercommunale a vu le jour,

En matlère économique, la commercialisation de la zone Merville II (7AC de la Patte d'Ole) s'est poursuivie en 2010 :

- Vente d'un terrain d'une superficie de 6 992 m² à la Société TECHNIMOULES-SCI EVOLUON pour un montant de 222 485 € HT.
- Vente d'un terrain d'une superficte de 1 352 m² à l'entreprise A.L.S, pour un montant de 60 840 € HT.
- Signature d'un protocole de réservation avec la SARL MV NADALIN pour un terrain de 1480 m².
- Signature d'un protecció de réservation avec la SCI Du Cháteau pour un terroin d'environ 1.536 m² pour y accueillir une chambre funéraire.



A la sulte de la réalisation du diagnosila agricolo du leuitoire, réalisé par la Chambro d'Agricultura an 2010, in Communaté de communas a moré une réflexion sur la concape territorial de communas a moré une réflexion sur la concape territorial de la libre d'amont en avait tout en concape territorial des limites d'amont en avait tout en consciunts des limites d'amont en avait tout en collectivité locale qui dolt s'appruyer sur la monda de la collectivité locale qui dolt s'appruyer sur la monda de la collectivité locale qui dolt s'appruyer sur la monda la collectivité locale qui dolt s'appruyer sur la monda la consciunts des leviers possibles à travers la protection des zones agricolos dans leur decument d'urbanisme, l'aide à t'accassism fancière, la lien entre la praduction el la consommation via la restauration collective.
La communauté de communes veut initier un projet «pilote» qui pourrait ôtre dupliqué sur d'autres territoires du Nord Toulouscin par la suite, peur obient l'affet de levier nécessaire. Le collectivité souhaite traiter la question de l'accassion au foncier et l'accompagnement une convention de partenariat a danc été signée avac l'association FD CIVAM 31 pour la préparation d'une couveuse d'activités agricoles.

Catte couveuse permettrait de « tester » l'activité, d' « apprendre à entreprendre». Alist, li

Cotto couveuso pormottrait da « tester » l'activilé, d' « apprendre à entreprendre ». Ainsi, il sorait proposé aux porsonnos accueillios d'expérimenter leur projet agricole en se confrontant aux réalités techniques, économiques, sociales et écologiques de demain. Cotto structure vise à créer un maillon supplémentaire entre la formation (lycée agricole Ondes) et l'installation.

L'abjectif de réinstallation des nouveaux agriculteurs représente un facteur d'oxcollonce pour un taritloire qui souhaille réalfirmer son caractère rural. C'est la raison pour taquelle la CCSG a déposé un dossier au titre de l'appet à projets national ; Pôle d'Excellence Rurale en soptembre 2010.

Third out the Martin the first management of the Community Server - Community of





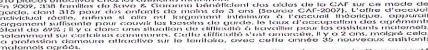
vent...)
concomant le fri des déchets, la CCSG a poursulvi sa
intexion en choisiscent de généraliser la collecte solective
in bace intellidated ou collectif (selon le type
interior), répondant de collectif (selon le type
interior), répondant de la concontation sur l'agenda
1; miso à disposition de baces jaunes individuels pour une
objecte en porte à parte et baces collectifs jaunes en
optroupement, avec un système de substitution des
pournées (suppression des Point d'Apport Volontaire
excepté pour le verre).



Cola va induire un réajustement du nombre de baas et un trovail sur les emplacements au cours de l'année 2011, la politique de communication devra être rentercée (embauche d'un ambassadeur du tri). Une analyse linancière de l'impact du changement de système de collecte a été faite sur plustour années, avec également une prévision de baise de la TEOM en parallèle.

en 2010, la Communauté de communes Save et Garonne a demandó au Pays Tolosan la éalisation d'un diagnostic pour la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat sur le entitoire de Save et Garonne, Ce diagnostic n'a pas encore été lancé.

n de sécuriser el d'unifier la gestion des trois crèches du territoire. Il a été décidé de néder, fin 2009, à leur reprise en gestion directe, les associations parantales subsistant oc un role éducatif (lien social entre parants et professionnellos). A cot offet, la minunciulé de communes a signé en 2010 (pour une durée de 3 ans) une convention identificat evec les Associations parentales des Crèches définit tour nouveau rôle dinsi que les indication d'il que a usagers ne subsuit pas de simples « consommatiours » de vice, C'est également l'occasion de créar du l'en social.





profession domoure attractivo sur le territoria, avec cette année 35 nouveaux assistants natornois agréés.

La reprise de la compétence palite enfance par la Communauté de communes. Save et Garanne en 2007 a permis de faciliter le partenariat ontre le RAM (Relais Assistantes Maternolis) et las structures d'accueil collocilit du territoria, anis que la transmission des informations entre les structures que la transmission des informations entre les structures que la commune permet d'échanger entre les partenariat per la commune permet d'échanger entre les divisions. Ce travaille en commun permet d'échanger entre les divisions misses en chiente en commune permet d'échanger entre les divisions misses en chiente son yeur de la commune de l'affre et la domande de families, avoir une vision d'ansemble de l'affre et la domande d'accueil sur le territoria, créer un équilibre entre l'effre et la domande d'accueil sur le territoria, créer un équilibre entre l'effre individuale et collective. Sulle à la Commission d'altribullen des plus sur la territoria misse en chiente son supposition de d'accueil alternotive à celle inflictament prévue.

La calleur, face au constat de la crise économique evac des difficultés plus marquées pour la cadier à l'emploi, au foncier, à la mobilité et dans la cadre de l'Agenda 21, la compétence sociale.

Communauté de communes a amorcé un travail de réfléxion sur l'évolution de sa compétence sociale.

CBE, Point Accueil Formalion Emploi) clans une logique de dévaloppement économique du sufficire.

2010, la CCSG a affiché un taux de réalisalfon de son programme veirle très important. Elle également ints en couvre un programme d'entrellen (curage au fessés, fauchage) rmettant d'assurer l'entrellen préventif des voles de façon efficace.

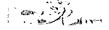
Viaux Chemin de Launac (Saint-Paul-sur-Save)

A également été réalisé la rocalibrage et la réflaction du chemin du Ratelleir (Montaigut-sur-Save) pour 221 210,50 € M.T. et l'aménagement do la voia de dessarte de la crèche de Breix pour 124,404,94 € M.T. et l'aménagement par la Communació de Comm

Nam Route	Libellé	Colminue	Montant Traveux TTC
Chaleaux (ive des)	no dos Chôteoux	Chanax	14 000,000 €
Gare (Chemin de la)	Chamin do la Gare	Daux	23 680.00 €
Mauline (Chemin de la)	Chemin de la Moutine	Daux	30,000,00 €
Montagne (Chemin de)	Chemin de Mentagas	Cirencicio	38,000,00 €
Moulin (place Jean)	pterca Jacin Moulin	Grancida	22 000.00 €
Wagram (Rue)	Rug Wagrom	Grenado	9 000,00 0
(Algnon (Chemin de)	Chomin de Mignen	Orenada	27 000.00 €
Revinagnae (Chemin dg)_	Chamin de Roumegnae	Granado	42 000.00 €
Belfort (Imposse de)	Imposso de Bellori	Grenado	4.000.00 €
Verdunien (Chemin)	Charnin Vordunium	Grancida	13 000.00 €
Saint-Sulpice (Chemin)	Chemin Saint-Suipice	Grenade	1.50.000,00 €
Verdunerle (Chemin do)	Chemin de Verdunerie	Grencicle	45 000.00,€
Pelingue (Chemin de la)	Chemin de Petingue	Larra	91 000.00 €
Duffaux (Chemin des)	Chomin des Dullaux	Lorra	51 000.00 €
Landery (Chemin de)	Chemin do Landery	Lorro	178 000,00 €
Encoste (impassa d')	Impasse d'Encoste	Long	30,000,00 €
Ulonias (Chamin des)	Chemin des Utanias	Launae	25,000.00 6
Pebernat (chemin)	chamin Pabarnat	Le Burgaud	47 000.00 €
Autiets (Chemin cigs)	Chemin des Aubets	Le Burgaud	91 000,00 €
Ducros (Chemin de)	Chemin de Ducres	Mervilla	42 200,00 €
Péaulinyres (Chantin de)	Chamin do Pécullayres	Merville	37 000.00 €
Juge (Chemin du)	Chomin du Juge	Mentle	12 600,00 €
Cuco (Chemin de la)	Chamin de la Cuca	Memile	10 000.00 €

Montéres (Chemin de)	⊂hemin de Montèses	Merville	22,500,00 €
Milane (Chemin de)	Chemin de Mijone	Merville	40 000,00 €
Lancefee (Chemin de)	Chemin de Loncolos	Μεινπια	111 000,00 €
Péoulloyres (Chemin de)	Chemin de Péaullayres	Merville	11 000,00 €
Rateller (Chemin du)	Chemin du Ruteller	Mantalaut	265 000.00 €
écoles (Parking dys)	Paiking das ésoles	Montalsaut	21 000.00 €
Cominet (Chemin do)	Chemin de Caninol	Ondos	37 000.00 €
Demoiselles (Rua des)	Rue des Demoiselles	Ondes	18 000.00 €
Buding (Chamin ris ki)	Chamle da la Builbe	Thill	63 000.00 €

tin flon d'intervention sur la rásadu de voles communcies en cas de neige, da vargias, da vent, de lempéte ou d'inandation a été adopté fin 2010.



toro in aldophasifo len-2011 2015

te taxto exhaustif do l'Agenda 21 a été romis aux álus do la CCSG of aux habitants ayont participé éta concertation.

Un document do présentation de l'Agenda 21, plus succinet à également été distribué clans toutes les boiltes aux fettres du fortifoire.

L'Office de Tourisme Intercommunal a participé au salon du Tourisme à Toulouse du 05 au 07 févrior 2010 clans l'objectif de faire connaître l'offre touristique du territoire. Il a réorienté fortement son action en favour de la commercialisation de produits touristiques et de la professionnalisation des prestataires, à la domande de la CCSG. Un Educ'tour à destination des prestataires a permis de créar une synargie entre eux. En créant une offre commerciale propre au territoire, autour d'un tourisme vert (produits week-end, visites guidées...), il s'agit d'amercer une dynamique ayant des son ensemble.

Avec l'appui de la Fédération de Rondonnées, la Communauté de communes a mis en place un réseau de sentilors de Promenade et de Rondonnées en concartation avec les Communes. Elle a formé des boliseurs dès la fin de l'année 2010.



L'année 2010 a également pomits de mettre en place une signalisation des hébergements touristiques.

- Des subventions ent été attribuées à des projets essociatifs:

 Une subvention d'un montant de 500 € aux associations « Club Omnisport Vallée de la Sava » et « Gym Volentaine de Breits » pour leur projet speriif nommé TRAIL NATURE « ENTRE SAVE ET GALOP» qui a eu lieu le 18 avril 2010.

 Une subvention d'un montant de 1 000 € d'l'association GANDO pour son projet culture nommé « WASSA'N la mille de 10 de 10

La CCSG a sauhalté parliciper à «l'Opération 200 000 pixels » en falsant un don da 1 300 € à la Fondation du Patrimoine pour la roslauration du château de Bonrepos-Riquet.



Un annuaire qui recense toutes les assaciations a été réalisé et remis avec un a pack de decuments CCSO » destinés aux nouveaux arrivants du l'arrillatio de Saive et Garanne.

Dans la lignée de la clémarche de concertation avec les habitants infliée sur l'agenda 21, un Comité inter-associalif (CIA) a été créé afin d'engager un dicloque avec les associations : il a fait émergar des besoins de mutualisation, d'entraide, de formation et de communication entre associations, Malgré cala, le CIA souffre d'una représentation esser restreinte du tissu associatif. Le basein d'un soutien en termes de communication apparaissont important pour les associations, la CCSG a mis en place un espace décié sur le sité intérnét.

Rengand deep file for the fer tremenments due to mandata Sovie Chiefer to o

Le Bureau d'Eludes ISC-AEMCO a été choist pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de pré-programmation d'un pôle nautique.

- Cotto ótudo a proposó plusiours scánarios différents solon le territoire d'impact de cet áculpoment.

 Un scánario sur un territoire álargi compronant les Communautés de communes de Save et Garonno, du canton de Cadeurs, du canton de Villemur et des communes Isolées du canton de Fronton,
 - Un scénario sur un tarritoire limité à la Communauté de communes de Save et Garanne et quelques communes limitrophes et donc la nécessité de construire deux éculpements pour couvrir le Pays Tolosan.
 - Un scénario intermédiaire proposant un équipament à vacation supra communautaire.
 - Un dernier scénario, dit alternatif, qui proposa les surfacos de plan d'aau du premier scénario avec un aménagoment original : la construction d'un bassin de 25 mètres, oxtérieur auvert toute l'année. Ce dernier projet est estimé à 11,2 millions d'aures HT.



La CCSO va donc Interroger les collectivités volsines qui vouriration ôtre partenaires, afin de mutualiser le coût de cet équipement.

voudraiont and parametric de propositions de près du Comité des Financeurs (Régian, CG31, Elat) a été déposée sur la base de cette étude d'apportunité et de pré-programmation, l'objectif étant de faire reconnaître le caractère « structurant » du projet à l'échelle du Pays Tolosan.

La CCSG a fait appel à la société COM EVENTS pour la conception et la réalisation du portait Internet de la Communauté de communos Save et Garonne. Un magasine annuel a été distribué aux habitants en juillet 2010.

Except states delicated that a management for Commission State Commission

La lancement de la démarche Agenda 21 at la rentercament des compétences historiques ont contribué à faire connaître et reconnaître la Communauté de communes Save et Garonne.

Dans un contexte complexe de réforme des collectivités territoriales, la territoire bascule progressivement vers une intercommunalité de « projets ».

progrossivement vers une intercommunalité de « projets ».

Sur 2010, la Communauté de communas a continué à structurer ses compétences historiques telles que la voirie, la cellecte des déchets, les crèches, le tourisme, Les choix opérés dans cos domaines (entrellen préventif des chaussées pris en charge hors pool routier, optimisation du service de collecte et réflexions ur le porte à parte, reprise an gestion directe des crèches, récrientation vers du la commercialisation louristique...) sont venus conferter l'institution.

En porcilète, si la Communauté de communas veut conserver son identifé rurale pour « exister » à côté de la métropale toulousaine, la torifoire ne doit pas simplement être vécu comme une lédération de communes, mais bien comme une institution portause d'un projet de cléveloppement global et cotrérent.